

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE L'UNITÉ (N.I.U.)	
DATE DE LA VENTE	CONCESSIONNAIRE-VEUNDEUR

Garantie du distributeur

HONDA CANADA INC., située au 180 Honda Boulevard, Markham, Ontario, pour et au nom de Honda Motor Co. Ltd., Tokyo, Japon, offre la garantie suivante sur chaque moteur d'usage général neuf fabriqué par Honda Motor Co. Ltd., Japon, distribué au Canada par Honda Canada Inc. et vendu en tant que pièce d'origine d'un équipement, lorsqu'un tel équipement est fabriqué au Canada. Aux fins des présentes, « Honda » signifie Honda Canada Inc. et/ou Honda Motor Co. Ltd., selon le contexte.

HONDA GARANTIT QUE chaque moteur d'usage général neuf Honda est exempt de défaut de fabrication et de vice de main-d'œuvre dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien, pendant la période pertinente de garantie énoncée ci-dessous. Si un moteur d'usage général Honda s'avère défectueux avant l'échéance de la période de garantie, Honda réparera ou remplacera les pièces nécessaires par des pièces Honda neuves ou leur équivalent, sans frais pour le consommateur, incluant les pièces et la main-d'œuvre comprises (à l'exception des frais de main-d'œuvre relatifs à un accessoire), sous réserve que de telles déficiences soient attribuées par Honda à des défauts de fabrication ou à des vices de main-d'œuvre.

PÉRIODE DE GARANTIE

La couverture de garantie entre en vigueur à la date de vente originale ou lorsque l'unité est mise en service comme modèle de démonstration. La garantie suivante s'applique aux moteurs d'usage général achetés au détail ou utilisés pour un service de location le, ou après le, 1^{er} août 2011.

MODÈLE	UTILISATION NON COMMERCIALE/ NON LOCATIVE	UTILISATION COMMERCIALE	LOCATION	CONCESSION
Moteurs de séries iGX/GX/GXV (sauf les modèles énumérés plus bas)	36 MOIS	36 MOIS	36 MOIS	12 MOIS
GXV160, GXV140	24 MOIS	24 MOIS	24 MOIS	12 MOIS
GX22, GX25, GX31, GX35, GXH50, GXV57, et séries GS et GSV	24 MOIS	12 MOIS	3 MOIS	3 MOIS
Moteurs de séries GC et GCV	24 MOIS	3 MOIS	3 MOIS	AUCUNE

REMARQUE: LE TERME CONCESSION DÉSIGNE UNE UTILISATION DANS UN KART (« GO KART »), ETC.

CETTE GARANTIE S'APPLIQUE :

- à tout moteur d'usage général Honda acheté au Canada chez un concessionnaire ou un distributeur autorisé de moteurs d'usage général Honda ;
- à toute pièce installée à l'usine (à l'exception des pièces sujettes à un entretien régulier dont il est fait mention dans la section intitulée « CETTE GARANTIE NE S'APPLIQUE PAS », et ;
- à tout moteur d'usage général sur lequel les services d'entretien périodiques ont été effectués, tel que prescrit dans le Manuel du propriétaire.

CETTE GARANTIE DE MOTEUR N'INCLUT PAS :

- Tout dommage ou détérioration découlant des situations suivantes :
 - Négligence concernant l'entretien périodique du moteur comme indiqué dans le Manuel du propriétaire
 - Réparation ou entretien erroné
 - Méthodes de fonctionnement autres que celles indiquées dans le manuel du propriétaire du moteur
 - Dommages causés par le produit sur lequel est installé le moteur
 - Dommage causé par la conversion vers un carburant, ou l'utilisation d'un carburant, autre que celui (ceux) pour lequel (lesquels) le moteur a été fabriqué à l'origine, comme il est indiqué dans le Manuel du propriétaire du moteur
 - L'utilisation de pièces ou d'accessoires qui ne sont pas des pièces ou des accessoires Honda d'origine, autres que ceux approuvés par Honda (autres que les lubrifiants et liquides recommandés) (ne s'applique pas aux garanties des pièces antipollution, à moins qu'une pièce qui n'est pas une pièce Honda d'origine ait été utilisée, que celle-ci n'est pas comparable à la pièce Honda, et qu'elle ait causé la défaillance)
 - L'exposition du produit aux particules de suie, à la fumée, aux agents chimiques, aux fientes d'oiseaux, à l'eau saline, à l'air marin, au sel ou à d'autres phénomènes environnementaux
 - Une collision, la contamination du carburant ou sa détérioration, la négligence, les modifications non autorisées, ou une mauvaise utilisation
 - L'usure normale (la décoloration naturelle des surfaces peintes ou plaquées, l'écaillage ou toute autre détérioration naturelle)
- Les pièces normalement sujettes au remplacement : Honda ne garantit pas la détérioration due à une usure normale. Les pièces énumérées plus bas ne sont pas couvertes par la garantie (à moins que leur remplacement soit requis afin d'effectuer une autre réparation de garantie) :

- Bougies d'allumage, filtre à essence, filtre à air, disque d'embrayage, corde du lanceur à rappel
 - Lubrifiants : huile et graisse
- Nettoyage, réglage et entretien périodique normal (nettoyage de carburateur et vidange d'huile du moteur).
 - L'utilisation d'un moteur Honda d'usage général afin de participer à une course ou à une compétition.
 - Tout moteur qui fait partie d'un produit qui a fait l'objet d'une déclaration de perte totale ou qui a été vendu pour récupération ou usinage, peu importe la durée, par une institution financière ou un assureur.

OBLIGATION DU PROPRIÉTAIRE

Afin de maintenir la validité de cette GARANTIE DU DISTRIBUTEUR, les services d'entretien requis tels qu'énoncés dans le Manuel du propriétaire doivent être effectués aux intervalles appropriés et les reçus détaillés et registres doivent être gardés en dossiers.

COMMENT BÉNÉFICIER DE CETTE GARANTIE

Vous devez apporter votre moteur d'usage général Honda, à vos frais, pendant les heures normales d'ouverture, chez le concessionnaire autorisé de produits mécaniques Honda où vous avez acheté ce produit ou chez le concessionnaire précisé par le fabricant de l'équipement alimenté par le moteur Honda. Si vous ne pouvez pas obtenir le service prescrit par la garantie ou si vous n'êtes pas satisfait, prenez les mesures suivantes : communiquez d'abord avec le propriétaire de la concession concernée; cela devrait suffire pour résoudre le problème. Si vous avez besoin d'aide supplémentaire, veuillez communiquer avec le département des relations avec la clientèle chez Honda Canada Inc. :

HONDA CANADA INC.

180 Honda Boulevard, Markham, ON L6C 0H9

TÉLÉPHONE

TÉLÉCOPIEUR

SANS FRAIS: 1-888-946-6329

SANS FRAIS: 1-877-939-0909

GARANTIE DE PIÈCES DE RECHANGE

Les pièces de rechange neuves d'origine Honda, vendues à un consommateur et installées par un concessionnaire autorisé de produits mécaniques Honda, non couvertes aux termes de la GARANTIE DU DISTRIBUTEUR, sont garanties pour une période d'un (1) an à compter de la date d'achat dans le cas d'une utilisation normale ou de trois (3) mois dans le cas d'une utilisation commerciale/d'une location ou une utilisation dans une concession, sous réserve que cette garantie de pièces de rechange ne s'applique pas aux pièces de rechange modifiées, utilisées ou installées sur un produit mécanique pour lequel lesdites pièces de rechange n'étaient pas conçues. Les composants électriques qui ne sont pas installés par le concessionnaire (vendues au comptoir) ne sont pas couvertes par une garantie.

EXCLUSION DE TOUTE AUTRE GARANTIE

La GARANTIE DU DISTRIBUTEUR est la seule et unique garantie écrite offerte par Honda sur les moteurs d'usage général Honda. Aucun concessionnaire, agent ou employé n'est autorisé à prolonger ou augmenter cette garantie au nom de Honda par toute déclaration, écrite ou verbale, ou toute publicité.

DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ

Dans la mesure où la loi le permet, Honda se dégage de toute responsabilité découlant des pertes de temps ou d'utilisation du moteur d'usage général, des coûts de transport, de remorquage ou de tout autre dommage imprévu, direct ou consécutif, d'inconvénient ou de perte de revenus.

AVIS AU CONSOMMATEUR

Les stipulations contenues dans ces garanties écrites n'ont pas pour objet de limiter, modifier, annuler, nier ou exclure toute garantie énoncée dans «The Consumer Products Warranties Act, 1977» (Saskatchewan), «The Consumer Product Warranty and Liability Act» (Nouveau-Brunswick) et la «Loi sur la protection du consommateur» (Québec) ou toute autre loi provinciale ou fédérale similaire.

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ

Je comprends que Honda ainsi que ses sociétés affiliées, concessionnaires et fournisseurs de services recueillent, utilisent et communiquent mes renseignements personnels pour : i) mener à bien mon opération d'achat, de financement ou de location-bail, ii) tenir à jour mes dossiers de garantie et de service à la clientèle, iii) mener des campagnes liées au service à la clientèle, iv) me fournir des informations de nature commerciale, et v) à des fins juridiques et pour d'autres raisons commerciales. Je consens à ce que Honda ainsi que ses sociétés affiliées, concessionnaires et fournisseurs de services communiquent avec moi par téléphone ou m'envoient des messages électroniques de nature commerciale, dont des courriels et des messages texte. Si ces usages ne me conviennent plus ou si je veux mettre à jour ou rectifier mes renseignements personnels, je peux communiquer avec Honda au numéro 1-888-946-6329 ou 180, Honda Boulevard, Markham, Ontario L6C 0H9, ou avec mon concessionnaire.